Commentaires des intervenants

Date de la séance, heure et lieu	Jeudi 25 mai, de 16 h à 17 h 30 Aide juridique Ontario, Bureau du district de Hamilton- Kitchener 110, rue King Ouest, bureau 780
	Hamilton L8P 4S6
	Salle de conférence
Nombre de participants	4 au total, soit :
	2 avocats
	2 représentants d'organismes d'aide à l'établissement
Participants d'AJO	 Janet Budgell, vice-présidente, région du Sud-Ouest Jawad Kassab, directeur général de projet, Services aux réfugiés et aux immigrants de la RGT. Carm Runco, directeur général, Hamilton-Kitchener

Les commentaires et suggestions des participants

Tendances en matière de droit de l'immigration et des réfugiés

• Les organismes communautaires ont indiqué que, bien qu'AJO doive continuer à prévoir une augmentation de la demande de services émanant de clients arrivant des États-Unis, la situation au Vénézuéla et au Salvador étant instable, elle pourrait entraîner une demande importante.

Budget d'Aide juridique Ontario pour les services aux réfugiés et aux immigrants

 Les avocats et les organismes communautaires étaient d'avis que les négociations avec le gouvernement fédéral devaient aboutir à un financement permanent indexé à la demande. Le mécanisme de financement actuel ne convient pas à permettre de gérer la demande de services aux réfugiés et aux immigrants pour les clients vulnérables.

- Les avocats ont suggéré qu'AJO continue de chercher une réponse nationale coordonnée avec ses partenaires des gouvernements fédéral et provincial et les autres intervenants au Canada qui font également face à une demande croissante, plutôt que de se concentrer sur des réductions de service.
- Il est nécessaire que les représentants des organismes communautaires militent en faveur d'un financement accru pour les services aux réfugiés et aux immigrants auprès des députés provinciaux et fédéraux de leur région.
- Les avocats et les représentants des organismes communautaires ont reconnu que la demande de services aux réfugiés et aux immigrants dépassait les ressources d'AJO et que des décisions difficiles en matière d'interruption de service pourraient être nécessaires.

Ordre de priorité des interruptions de service

- Les opinions des participants sur les interruptions de service reposent sur le fait que des coupes sont nécessaires en raison de la crise de financement et qu'AJO continuera de collaborer avec le gouvernement fédéral pour trouver une solution afin d'éviter des coupes au programme.
- Dans l'ensemble, les opinions sur l'ordre de priorité des services d'AJO étaient divisées.
 - O Un avocat pensait que l'ordre de priorité d'AJO était adéquat et que la SPR et la SAR étaient des éléments clés en raison des risques importants pour les clients privés de ces services. Le fait d'accorder le niveau de priorité le plus élevé aux affaires entendues à la SPR et à la SAR permettrait à AJO de fournir aux clients des services au début du processus, plutôt que de fournir d'autres services aux clients qui ont déjà accès à ses services. Les examens des motifs de la détention, les requêtes en habeas corpus et les autres affaires d'immigration, notamment les observations dans le cadre de demandes HC, sont considérés comme importants, mais étant donné les décisions à prendre, le niveau de priorité qui leur a été accordé est adéquat compte tenu du fait que ces clients sont moins à risque s'ils sont renvoyés du Canada.
 - O Un avocat s'opposait à ce qu'AJO réduise les services aux clients réfugiés et aux immigrants et ce, quel que soit le service. Tous les services sont considérés comme essentiels particulièrement lorsque la situation particulière du client est prise en considération. Un processus d'appel efficace et la préparation du FDA sont d'une importance capitale. Les examens des motifs de la détention concernent la liberté du client et

pourraient être traités de manière semblable aux affaires criminelles. L'intérêt véritable des enfants doit également être pris en compte dans le contexte des demandes pour des motifs d'ordre humanitaire.

Interruption des services d'immigration d'ordre général

 Un avocat pensait que l'interruption provisoire des services d'immigration d'ordre général était une réponse adéquate étant donné les importantes pressions financières auxquelles AJO fait face. Les participants ont reconnu que le coût des services d'immigration d'ordre général représente une petite portion du financement en droit des réfugiés et de l'immigration.

Interruptions de service : première suggestion

- Les avocats et les organismes communautaires s'accordaient pour dire que l'interruption de tous les services aux réfugiés et aux immigrants lorsqu'AJO aura épuisé ses fonds en août ou septembre 2017 aurait un effet catastrophique sur les clients et pourrait donner lieu à un afflux important de clients avant l'interruption. L'absence d'accès aux services pourrait également créer une communauté de personnes sans statut légal qui seront plus à risque en raison du manque d'accès à des services juridiques.
- Les avocats ont indiqué que si AJO adoptait la première suggestion, il est probable qu'il y ait une hausse à court terme du nombre de demandes d'aide juridique en raison du changement de politiques et que les clients avancent leur arrivée au Canada pour entrer avant l'interruption des services.
- Les avocats ont souligné que cette suggestion ne prenait pas en compte l'ordre de priorité des services établi pour mieux servir les clients vulnérables.
- Les avocats ont expliqué que cette suggestion pourrait ne pas respecter la Constitution et faire l'objet d'une contestation constitutionnelle.

Interruptions de service : deuxième suggestion

 En se fondant sur le fait que l'ordre de priorité des services est adéquat, un avocat a indiqué que la suggestion d'interrompre provisoirement tous les services aux réfugiés et aux émigrants à l'exception des services liés à la SPR serait la meilleure compte tenu de la crise de financement actuelle. Un autre avocat et les organismes communautaires étaient d'avis qu'aucune des suggestions n'était appropriée et que bien que les services liés à la SPR soient essentiels, d'autres services aux immigrants le sont aussi. Par exemple, le manque d'accès aux services aux immigrants peut entraîner la détention ou le renvoi des parents lorsque la demande HC concerne un enfant.

Interruptions de service : troisième suggestion

- Un avocat a déclaré que cette suggestion ne respectait pas l'approche de priorisation des services d'AJO.
- Les avocats ont convenu que la préparation du FDA est essentielle. Cependant, une fois le FDA préparé, la préparation du client à son audience est tout aussi importante étant donné que la vie et la liberté du client sont en cause. Si seul l'exposé circonstancié est préparé, sans préparation à l'audience, les risques pour le client seront importants, car c'est souvent la préparation à l'audience qui permet d'avoir gain de cause. Les clients ne connaissent pas la jurisprudence, de ce fait ils ne savent pas comment répondre aux questions ou écouter les questions. Les avocats peuvent déceler les points discutables lors de la préparation du FDA et aider les clients qui sont très vulnérables, ont un niveau d'éducation peu élevé et ont subi un traumatisme important. Les personnes représentées à l'audience par un avocat obtiennent de meilleurs résultats.
- Les organismes communautaires et les avocats ont déclaré qu'AJO pourrait réaliser des économies sur la préparation et la présence à l'audience, mais elle devrait s'attendre à un nombre beaucoup plus élevé d'appels à la SAR et de demandes de contrôle judiciaire parce que le taux de réussite des affaires entendues à la SPR sera moins élevé.

Mesures substitutives aux interruptions de service.

 Les organismes communautaires ont souligné que les partenaires communautaires et les cabinets d'avocats en droit des réfugiés pourraient collaborer avec des bénévoles afin de soutenir certains aspects des services aux réfugiés et aux immigrants et réduire les coûts. Certaines provinces ont recours à des organismes d'aide à l'établissement pour la préparation du FDA. Il a été souligné que les demandes de l'intérieur constituaient un domaine où les organismes communautaires pouvaient aider en raison des délais plus longs pour la préparation et le dépôt du FDA.

- Les avocats ont reconnu que les organismes communautaires jouaient un rôle important dans le soutien des clients et ce pourrait également être le cas des bénévoles. Cependant, il y a certains risques à avoir recours aux organismes d'aide à l'établissement et aux bénévoles pour la préparation du FDA en raison du niveau de formation et d'expérience en matière juridique requise pour la préparation d'un FDA efficace et d'allure professionnelle.
- Les organismes communautaires ont mentionné le fait que le parrainage des réfugiés syriens avait été un modèle efficace et que les dons privés devraient être envisagés lorsqu'il est question de trouver d'autres sources de financement.

Évaluation de l'admissibilité financière

- Les avocats ont convenu que les critères de l'admissibilité financière devraient être respectés pour assurer une prestation équitable des services aux clients vulnérables.
- Les avocats ont mentionné que si AJO procédait à une évaluation financière qui tiendrait compte de certains facteurs, cela prendrait plus de temps et augmenterait les coûts administratifs.
- Les avocats ont indiqué que des évaluations du fondement plus rigoureuses étaient nécessaires avant d'autoriser la préparation à l'audience. Certaines affaires pour lesquelles les services relatifs à l'audience sont autorisés ne sont pas suffisamment fondées. On a donné en exemple le cas de clients qui retournent plusieurs fois dans leur pays d'origine et celui de clients qui se sont présentés à la frontière avec les États-Unis et qui ont un statut aux États-Unis. Les représentants des organismes communautaires ont noté qu'ils jouaient également un rôle dans l'éducation des clients sur les lignes directrices d'admissibilité financière d'AJO pour que les clients soient renvoyés au service approprié.

Les avocats du secteur privé

 Il y a un très petit nombre d'avocats qui exercent le droit des réfugiés dans la région de Hamilton. Selon la nature des interruptions de service, les avocats pourraient être grandement touchés.

Les politiques et procédures d'AJO

• Il y a des possibilités d'améliorer *Aide juridique en ligne*. Le FDA et l'exposé circonstancié sont annexés directement. Il a été suggéré d'ajouter une fonctionnalité pour permettre à l'avocat d'annexer sa lettre d'opinion sur le bienfondé juridique de l'affaire.